

Format de citation

Brüll, Christoph : recension de : Geoffrey Grandjean / Martin Lempereur / Julien Maquet (dir.), Histoire des institutions diachroniques. Le pouvoir politique en Wallonie, Liège, Belgium : Presses universitaires de Liège, 2022, dans : Hémécht, 2024, 1, p. 127-129,
<https://www.recensio.net/r/3a67535d0b3f4a949399c2b66e7c0405>

First published: Hémécht, 2024, 1



copyright

Cet article peut être téléchargé et/ou imprimé à des fins privées.
Toute autre reproduction ou représentation, intégrale ou substantielle de son contenu, doit faire l'objet d'une autorisation (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

gute Zusammenarbeit der verschiedenen Gebäude. Eine weitere Angleichung an die bestehenden „Lycées“ erfolgte 2018/19.

Im Laufe der Zeit wurden die Gebäude, die der Schule zur Verfügung standen, vergrößert und modernisiert. Augenblicklich umfasst das „Lycée“ Gebäude auf Limpertsberg und in Dommeldingen; einige BTS-Klassen sind auch im Gebäude der Kongregationsschule im Stadtzentrum untergebracht (S. 271-284). Auf ausklappbaren Seiten werden die Direktoren und die Direktorin der 125 Jahre vorgestellt. Die Namen der Lehrer und des schulischen Personals findet man am Ende des Bandes (S. 306-307). Das Kapitel zu den Veränderungen in der Ausbildung im Laufe der Zeit vermittelt einen guten Überblick über die vielen Anpassungen, welche die Schule vornehmen musste, um Ihrem Ziel gerecht werden zu können. Dass neben den schulischen Programmen das „Lycée des Arts et Métiers“ noch sehr viel mehr anzubieten hatte, das belegen die Schul-Projekte der letzten 30 Jahre (S. 243-263). Ein eigenes Kapitel ist den BTS (Brevet de Techniciens supérieur) gewidmet. (S. 265-269). Abschließend werden die Feierlichkeiten zum 125. Jubiläum in Text und Bild festgehalten. Schlussworte der Direktoren Norbert Jacobs und Véronique Schaber resümieren die Veränderungen seit 1989 und zeigen den Wert und wohl auch die Unerstetzlichkeit des „Lycée des Arts et Métiers“.

Die Gedanken, die der Philosoph Robert Theis am Anfang des Bandes (S.14-15) unter dem Titel „Mündig werden“ beisteuert, könnten meines Erachtens aber auch am Schluss des Bandes stehen. Zu dieser Einleitung sollte der Leser zurückkehren, wenn er das, was die „Handwerkerschule“ heute alles leistet, zur Kenntnis genommen hat.

Paul Dostert

Geoffrey GRANDJEAN, Martin LEMPEREUR et Julien MAQUET (éd.), Histoire des institutions diachroniques. Le pouvoir politique en Wallonie, Liège : Presses Universitaires de Liège, 2022, 456 p. ; ISBN : 978-2-87562-314-0; Prix : 35 €.

Etudier et analyser les institutions wallonnes à l'heure d'une Belgique décentralisée depuis les lois linguistiques de 1962-63 et fédéralisée depuis au moins la quatrième réforme de l'Etat de 1994 pourrait être le pain quotidien des politistes et historiens du politique travaillant sur la Belgique et la Wallonie contemporaines. Ce n'est pourtant pas l'option que prend l'ouvrage à présenter. Il s'inscrit dans une étude sur le temps long de l'histoire d'institutions qui ont exercé un pouvoir (politique, judiciaire, symbolique) dans l'espace de la Wallonie actuelle. Les éditeurs et les auteurs sont bien évidemment conscients du fait que parler de Wallonie ou d'espace wallon est une projection de nos réalités actuelles dans le passé. En effet, la Wallonie – tout comme la Flandre – sont des sous-produits de la Belgique, nés après l'indépendance de 1830. Si le terme Flandre désignait une entité territoriale déjà pendant l'Ancien Régime – dont le territoire n'est donc pas identique à celui de la Région flamande actuelle –, le terme Wallonie n'existait pas vraiment et, surtout, ne possédait pas de définition territoriale précise avant la fin du 19^e siècle. Il n'est pas question non plus

dans cet ouvrage de fournir des éléments pour un récit téléologique qui trouverait dans des institutions anciennes des légitimations pour les institutions actuelles. Le politologue Geoffrey Grandjean, un des éditeurs, le souligne dans l'introduction à travers l'utilisation du terme diachronique qui se retrouve dans le titre du livre.

Grandjean développe – de manière systématique et pédagogique – différentes grilles de lectures du rapport entre l'exercice du pouvoir politique et les institutions. L'exercice du pouvoir politique repose sur « une contrainte légitime à portée collective » (pp. 8-9). L'institutionnalisation du pouvoir politique est comprise dans un sens large et dynamique. Elle dépasse les institutions classiques (parlement, gouvernement, justice) pour une conception plus culturelle et sociale (en s'intéressant notamment aux institutions symboliques) et ne connaît pas de déterminisme. Grandjean introduit alors les contributions en situant les institutions qu'elles étudient dans des « dimensions de différenciation » : l'institutionnalisation sous l'angle matériel, sous l'angle symbolique et sous l'angle fonctionnel. En constatant que les institutions promeuvent la « création d'un monde commun », Grandjean rappelle finalement que leur analyse contribue à répondre à la question de savoir quelle est « l'échelle idéale de l'exercice d'un pouvoir politique » (pp. 34-35).

L'ouvrage comporte quinze contributions qui sont classées selon les formes de différenciations présentées dans l'introduction. Sept articles analysent la différenciation matérielle. La chronologie s'étend de la période carolingienne à la période très contemporaine. Ils abordent l'aspect constitutionnel, la justice, l'enseignement et le sécuritaire. La différenciation symbolique fait l'objet de trois articles dont la portée politique se situe à l'époque contemporaine. Ils étudient le coq comme symbole de la Wallonie, la place du Musée de la Vie wallonne de Liège dans le paysage régional ainsi que les débats scientifiques et politiques autour de la « frontière linguistique ». Cinq textes sont consacrés à la différenciation fonctionnelle, avec une chronologie allant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. On y retrouve des articles sur l'organisation de la sécurité au niveau local depuis la création de la Belgique, sur la conscription dans le département de l'Ourthe pendant la période française, sur les assemblées représentatives aux Temps modernes, sur les rapports entre politique et pouvoir judiciaire depuis le 19^e siècle et sur le palais de Liège comme lieu d'exercice du pouvoir politique.

On pourrait reprocher aux éditeurs d'avoir privilégié un regard plutôt liégeois (ou principautaire) que véritablement wallon sur les institutions. Mais alors, comment résister à une tentation encyclopédique au détriment de l'approche analytique ? Même si les éditeurs ne réfléchissent pas eux-mêmes aux limites imposées par la sélection des institutions, on peut comprendre à travers la lecture que le tableau devra et pourra être complété par l'exemple d'autres institutions qui pourraient s'inscrire dans le modèle d'interprétation proposé dans l'introduction. Cela renvoie toutefois à un autre regret : l'ouvrage ne repose pas sur un dialogue entre les politistes et les historiens. Il repose sur une division du travail. Les historiens étudient des cas que les politistes placent dans un cadre interprétatif général, sans que celui-ci ne se retrouve systématiquement dans les contributions historiques. L'approche est donc pluri- et non pas interdisciplinaire.

Le lecteur luxembourgeois sera particulièrement intéressé par les contributions de Xavier Rousseaux sur les « Justices en Wallonie » qui en fournit une description allant du Moyen Âge à nos jours, par celle de Bruno Dumont qui, même si elle ne s'intéresse pas à l'espace luxembourgeois, fournit une clé de compréhension pour le fonctionnement du pouvoir communal et son autonomie dans nos régions sur le temps long (16^e-19^e siècles) et par celle de Jonathan Dumont sur les assemblées représentatives dans les anciens Pays-Bas.

Dans sa brève conclusion, le politiste Martin Lempereur se consacre à un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité belge : celui des structures institutionnelles intermédiaires. Historiquement et jusqu'à nos jours, ce sont les provinces qui remplissent ce rôle entre l'Etat fédéral/les régions, d'un côté, et les communes, de l'autre. Dans une Belgique fédéralisée, leur raison d'être est remise en question, sans que des projets de réforme en ce sens aient été réellement débattus dans les différents parlements. Sur la base du modèle français des « bassins de vie », qui joue déjà un certain rôle dans le domaine de l'enseignement belge francophone (« les bassins scolaires »), Lempereur voit dans des formes de supracommunalité un potentiel pour de futures structures institutionnelles intermédiaires, plus proches des communes et des citoyens. A l'heure où des fusions communales sont réalisées ou envisagées au Luxembourg, cet aspect intéressera certainement plus d'un lecteur.

L'introduction et la conclusion fournissent les clés conceptuelles de l'ouvrage, en proposant un modèle d'institutions diachroniques et en réfléchissant à leur avenir. Les contributions peuvent également être lues pour elles-mêmes, si un lecteur scientifique ou simplement intéressé est à la recherche d'informations solides sur une institution déterminée. Le langage accessible adopté par les auteurs l'y aide assurément, tout comme la perspective du temps long, devenue trop rare.

Christoph Brüll